

Comparaison des principaux **taux de TVA** en France et en Allemagne (janvier 2014)



FRANCE

PRODUITS TAXÉS À **5.5% ou 10%**

Tous les produits énumérés à l'[article 278-0 bis du Code Général des impôts](#) sont **taxés à 5,5 %**.

Exemples : eaux et boissons non alcooliques, confiserie, chocolats, Caviar, appareillages pour handicapés...



Tous les produits énumérés à l'[article 278-0 et suivants du Code Général des impôts](#) sont **taxés à 10%**.

Exemples : médicaments, bois de chauffage, oeuvres d'art, spectacles, livres, transport des voyageurs, travaux...



PRODUITS TAXÉS À **20%**

Tous les produits pour lesquels un autre taux n'est pas spécialement prévu.

Exemples : les appareils électroménagers, informatiques, vidéo et photos; l'électricité, le gaz et l'essence; les meubles; les vêtements; les télécommunications; les voyages...



ALLEMAGNE

PRODUITS TAXÉS À **7%**

Tous les produits énumérés dans [cette liste](#).

Exemples : l'eau, certains produits alimentaires (café, thé, épices...); les livres et journaux; appareillages pour handicapés...



PRODUITS TAXÉS À **19%**

Tous les produits pour lesquels un autre taux n'est pas spécialement prévu.

Exemples : l'immobilier; les articles d'entretien de la maison, d'hygiène et de cosmétique; les appareils électroménagers, informatiques, vidéo et photos; l'électricité, le gaz et l'essence; les meubles; les vêtements; les services proposés par les artisans; les voyages; les assurances; les restaurants; les boissons alcoolisées; les eaux alimentaires

